Séquences La revue de cinéma

SÉQUENCES LA REVUE

Interdit aux moins de 18 ans

Élie Castiel

Numéro 246, novembre 2006, janvier 2007

URI: https://id.erudit.org/iderudit/47605ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (imprimé) 1923-5100 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Castiel, É. (2006). Interdit aux moins de 18 ans. Séquences, (246), 3-3.

Tous droits réservés © La revue Séquences Inc., 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/



Comité exécutif: Yves Beauregard, Élie Castiel, Maurice Elia, Pierre Valcour

Directeur de la publication: Yves Beauregard

Rédacteur en chef : Élie Castiel cast49@hotmail.com/cast49@sympatico.ca

Rédaction: Luc Chaput (documentation), Patrice Doré (correspondant à Québec), Ismaël Houdassine (coordination) Carl Rodrigue (dossiers)

Correction des textes : Christian Johin

Ont collaboré à ce numéro : Dominic Bouchard, Olivier Bourque, Élène Dallaire, Denis Desiardins, Francine Laurendeau, Carlo Mandolini, Mathieu Perreault, Phillippe Jean Poirier, Pierre Ranger, Charles-Stéphane Roy, Claire Valade

Design graphique: Simon Fortin - Samouraï Tél.: (514) 526-5155 I www.samourai.ca

Publicité et promotion : Yves Beaupré Tél.: (514) 930-5437 i redaction@infoculture.ca

Comptabilité: Josée Alain

Conseiller juridique: Guy Ruel

Impression: Imprimerie Transcontinental Québec

Distribution: La Maison de la Presse Internationale Tél.: 1-800-463-3246, poste 405

Rédaction et courrier des lecteurs: Séquences, avenue de Lorimier, bureau 300, Montréal (Québec) H2K 3W5

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Séquences n'est pas responsable des manuscrits et des demandes de collaboration qui lui sont soumis.

Maigré toute l'attention apportée à la préparation et à la rédaction de cette revue, Séquences ne peut être tenue responsable des erreurs techniques ou typographiques qui pourraient s'y être glissées

Administration, comptabilité et anciens numéros : s'adresser à Séquences, C.P. 26, Succ. Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8 Téléphone: (418) 656-5040

Télécopieur: (418) 656-7282 revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Tous droits reserves

ISSN-0037-2412 • Dépôt légal : 4º trimestre 2006 Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Séquences publie six numéros par année.

Abonnement: Josée Alain C.P. 26, Succ. Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8 Téléphone: (418) 656-5040 Télécopieur : (418) 656-7282

- 30 \$ (tarif individuel taxes incluses pour 1 an)
- 55 \$ (tarif individuel taxes incluses pour 2 ans)
- . 46 \$ (tarif institutionnel taxes incluses pour 1 an)
- . 45 \$ (tarif individuel États-Unis pour 1 an)
- . 85 \$ (tarif Outre Mer pour 1 an)

Séquences est membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP) www.sodep.qc.ca Elle est indexée par Repère, par l'Index des périodiques canadiens et par la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF) et son projet P.I.P.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Séquences est publiée avec l'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec, du Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal et du Conseil des arts du Canada.

Québec :





INTERDIT AUX **MOINS DE 18 ANS**

🔪 i depuis le milieu des années 60, la censure n'est plus d'usage au Québec, force est de souligner que la Régie du cinéma, organisme d'état chargé de veiller de près aux images véhiculées à l'écran, s'est adaptée judicieusement, du moins en apparence, aux différents courants sociaux survenus durant les quatre dernières décennies.

Les limites d'âge régissant la classification des films au Québec n'ont pas changé. contrairement à la France, par exemple, où la catégorie 13 ans est devenue 12 ans. Comme au début de la refonte sur la classification des films, nous retrouvons donc les catégories Visa général (pour tous), 13+ (interdit aux moins de 13 ans, sauf si accompagné d'un adulte), 16+ (interdit aux moins de 16 ans), et 18+ (interdit aux moins de 18 ans). À ces critères, s'ajoutent des paramètres ayant particulièrement rapport à la violence et à l'érotisme.

Que signifient donc toutes ces catégories? Quels sont les critères qui feront qu'un film sera dispensé d'un Visa général, 13 ans, 16 ans, ou 18 ans? Les examinateurs de la Régie, en visionnant chaque œuvre, tiennent compte à la fois du sujet et de son traitement, en rapport avec des thèmes bien particuliers comme la violence, la sexualité, les questions controversées, les images pouvant heurter le jeune public...

De nombreux films qui, dans les années 60, étaient considérés pour « adultes » (interdits aux moins de 18 ans) sont classifiés aujourd'hui dans la catégorie Visa général. Si d'une part nous reconnaissons que la Régie ne fait que suivre l'évolution de la société qu'elle représente, on peut se questionner sur le laxisme manifesté devant certains films qui mériteraient une cote plus sévère.

Les jeunes d'aujourd'hui, grâce à la télévision et à Internet, sont beaucoup plus au courant des questions ayant rapport à la sexualité, mais ils sont également exposés à une violence extrême, parfois gratuite, qui se cache souvent sous les traits trompel'œil de l'esthétique, de la recherche narrative, et notamment de la liberté de pensée. Une société gouvernée sous le sceau de la censure est une société malade, certes, et la jeunesse actuelle semble plus au courant de certains sujets que celle qui l'a précédée. Mais les jeunes de moins de 16 ou 18 ans ont-ils atteint aujourd'hui la maturité nécessaire pour comprendre et surtout assimiler les images, qu'il s'agisse de sexe ou de violence, auxquelles ils sont exposés? Par exemple, une œuvre comme le brillant The Departed (Agents troubles) de Martin Scorsese a reçu la classification « Interdit aux moins de 13 ans » alors que la vision que le film projette sur la société, sur les rapports humains, sur la violence, souvent graphique, sur la vengeance et sur la trahison devrait pousser l'organisme d'État à lui imposer la classification « Interdit aux moins de 16 ans ».

Aujourd'hui, la majorité des films classés pour les 18+ sont ceux qui montrent une violence (très) extrême ou qui sont carrément pornographiques. La vraie question est de se demander si un tel revirement social n'est pas directement lié aux strictes lois régissant le sacro-saint box-office, alors que le commun des mortels sait que le grand pourcentage des spectateurs entre dans la catégorie « 13-30 ans ». Dans les années 60, ironiquement, les films les plus populaires étaient ceux interdits aux moins de 18 ans. Réfléchir sur ces questions est déjà une bonne chose... 6

> ÉLIE CASTIEL Rédacteur en chef